



## LITIGE après une vente de maison

Par **GEDEGE**, le **17/02/2021** à **10:45**

BONJOUR

jai vendu une maison il y a un an , sur celleci il y a plus de 10 ans jai ajouté au rez de chaussez une veranda et une chambre. Suite a de très fortes intempéries les propriétaires ont eu des infiltrations dans la chambre , chose que nous n'avions jamais eu. Après la venue dun couvreur, on m'a dit que la pente de toiture de ces 2 pièces étaient insuffisantes et qu'i fallait mettre d'autres tuiles et que je devais payer. Je signale qu'un mois avant la signature , je leur ai permis de mettre des meubles dans cette chambre et croyez vous que jaurai accepté si javais su qu'il pouvait y avoir des infiltrations. Bien sur je ne souhaite rien payer car la maison a été vendue en l'état et en très bon état .